

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST PREST
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAINVILLIERS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LEVES
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHARTRES
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAMPHOL
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE POISVILLIERS

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00122942	Commune	BERCHERES-SAINTE-GERMAIN
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	vendredi 31 mai 2024 à 10h41
Installation	CAP 000240 B2 BERCHERES	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000000288 ST.DE POMPAGE BERCHERES B2	Type visite :	RP
Localisation exacte	ROBINET ARRIVEE AVT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type dell'analyse : PFAS

Code SISE de l'analyse : 00128892

Référence laboratoire : LSE2405-31000

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,186	µg/L		2,00		
------------------------	-------	------	--	------	--	--

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	1,788	µg/L				
------------------------	-------	------	--	--	--	--

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)

Acide perfluorobutanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorodecane sulfonique	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro-decanoïque	<0,002	µg/L				
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorohexanoïque	<0,002	µg/L				
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro-octanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,001	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane	<0,001	µg/L				
Perfluorobutane sulfonate	<0,001	µg/L				
Perfluorohexane sulfonate	<0,001	µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	<0,001	µg/L		2,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122942)

Eau brute utilisée pour la production d'eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Néanmoins, la teneur du paramètre CHLOROTHALONIL R417888 peut entraîner une non-conformité en eau distribuée et la teneur du paramètre CHLOROTHALONIL R471811 peut entraîner un dépassement de la valeur indicative de 0,9µg/L en eau distribuée.

Chartres, le 28 août 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE